



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JANVIER 2011

Présents : Christian BURNIER, Maurice VIOUD, Philippe FOL, Béatrice FOL, Gisèle MEYNET, Agnès HUYTON, J-Pierre VUICHARD, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, Béatrice FOL, François-Michel DREVET, Roger VESIN, Ludovic VUICHARD, Frédéric FOL, Franck BURNET, J-Louis VUICHARD, Sophie TALLON.

Procuration(s) : M. Roger VESIN donne procuration à M. Philippe FOL.

Excusé(s) : Franck BURNET

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. Cependant, Monsieur François-Michel DREVET estime que le point relatif au réseau d'eau n'est pas assez détaillé. Monsieur VIOUD indique qu'un article relatif à ce sujet figurera dans le prochain bulletin municipal.

I. Désaffectation d'une portion du chemin rural dit de « Trembloux ».

Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération en date du 27 octobre 2010, le conseil municipal a décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural dit de « Trembloux » situé au hameau de Chez Borgeat en vue de sa cession aux consorts DESCOMBES/ GRILLOT-CASTELLA,
- par arrêté municipal n°52/2010 en date du 25 novembre 2010, il a été prescrit l'enquête publique. Lors de cette enquête qui s'est déroulée du 14 décembre 2010 au 04 janvier 2011, une observation a été formulée.

À l'issue de cette enquête le Commissaire enquêteur, Mme Christiane BOURAS, a rendu son rapport et ses conclusions ; elle a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après délibération,

- Décide, à l'unanimité, de désaffecter à l'usage du public une portion du chemin rural dit de « Trembloux » suivant le plan du géomètre d'une contenance de 568 m² en vue de sa cession gratuite,
- Décide en échange d'acquérir gracieusement 211 m² de la parcelle N°1317,
- Précise que les frais notariés seront à la charge des consorts DESCOMBES/ GRILLOT-CASTELLA,

- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

II. Renforcement du réseau d'eau potable Chef-lieu /Cortagy/Olliet : marché complémentaire

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2010, la commune de Savigny a engagé des travaux de renforcement du réseau d'eau potable aux hameaux du Chef-lieu, de Cortagy et d'Olliet. Le marché a été attribué à l'entreprise Vuache BTP pour un montant de 252 150,92 € HT. Suite aux travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable, il s'est avéré nécessaire de reprendre la chambre en amont dans laquelle l'entreprise était venue se connecter. En effet, la configuration des réseaux existants présents dans la chambre et les équipements de robinetterie anciens ont du être repris afin d'éviter tout point faible sur le réseau. Le montant de ces prestations complémentaires s'élève à 8 065,40 € HT. Le Conseil Municipal, décide donc de passer un marché complémentaire avec l'Entreprise Vuache BTP.

III. Personnel : Action sociale :

Monsieur le Maire précise que les lois du 13 juillet 1983 et du 26 janvier 1984 définissent les obligations des collectivités en matière d'action sociale au profit de leur personnel, et qu'en application de ces dispositions, il convient de définir la nature et le type de prestations sociales pouvant être attribuées au personnel, ainsi que leurs montants et modalités d'attributions.

Pour la mise en place de ces dispositions, la collectivité peut choisir de, soit gérer directement tout ou partie des prestations, soit subventionner un organisme spécialisé, soit adhérer à un contrat-cadre des Centre

de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après délibération,

Considérant que l'action sociale en faveur des agents territoriaux constitue une obligation pouvant être mise en œuvre en vue de développer l'accompagnement social de l'emploi dans les collectivités de Haute-Savoie,

Considérant que la commune de Savigny souhaite améliorer, à travers l'attribution de prestations sociales, les conditions de vie de ses agents et de leur famille,

- Décide, à l'unanimité, de mettre en œuvre une démarche d'action sociale en faveur des agents de la collectivité,
- Charge M. le Maire et Mlle Gisèle MEYNET d'étudier les propositions des différents organismes compétents en matière de prestations sociales.

IV. Centre National de la Fonction Publique Territoriale : convention de partenariat relative à des actions de formation avec participation financière.

Monsieur le Maire précise que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) organise des formations pour les agents de la Fonction Publique. Certaines de ces formations peuvent nécessiter une participation financière de la collectivité.

Le CNFPT propose donc de signer une convention de partenariat fixant les modalités financières de cette participation.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

V. SIVU des Écoles de Jonzier-Savigny / Modification des statuts : annulation délibération du 15.12.2010

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé une modification des statuts du SIVU des Ecoles de Jonzier-Savigny relative à la gestion de la garderie périscolaire.

Or, il s'avère que le SIVU des Ecoles de Jonzier-Savigny ne peut acquérir cette compétence qui appartient déjà au SIVU « Accueil de l'Enfance » de Viry.

Il appartient au SIVU « Accueil de l'Enfance » de modifier au préalable ses propres statuts.

Le Conseil Municipal décide donc d'annuler la délibération du 15 décembre 2010, relative à la modification des statuts du SIVU des Ecoles de Jonzier-Savigny.

VZ. Informations diverses :

1) Restructuration et extension de la mairie

M. le Maire rappelle que, lors de la réunion du 15.12.2010, il avait été décidé d'ouvrir un livre blanc afin de permettre à chacun de formuler ses suggestions sur l'avant-projet de la restructuration de la mairie. Pendant 8 demi-journées, chacun a pu ainsi prendre connaissance du projet et noter ses remarques dans le registre.

Monsieur le Maire dresse un récapitulatif des observations consignées dans ce livre blanc.

Suite à un courrier reçu de l'association Savigny A Venir, M. le Maire précise également que le Conseil Municipal a préféré ouvrir un livre blanc plutôt que d'organiser un débat public afin de permettre à chacun de s'exprimer. En effet, lors d'un débat public, seules quelques personnes osent prendre la parole et monopolisent le dialogue. Enfin, M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal ne s'est jamais engagé à organiser un débat public mais seulement une réunion de présentation.

L'ensemble des remarques formulées dans le livre blanc sera communiqué aux architectes pour l'élaboration d'un avant projet définitif.

2) Voirie

- **Rond-point Chef-lieu** : les travaux ont été interrompus à cause des intempéries et seront terminés prochainement. Des bandes fluorescentes vont être installées sur les bordures, côté route du Château.
- **Travaux restant à réaliser** : réfection route d'Olliet, et Chemin de la Villa.
- La **commission Voirie** se réunira le 10 février 2011 avec l'ensemble des **agriculteurs** de la commune.
- **Rond-point de Murcier** : la statue en forme d'ours sera livrée fin mars, les fleurs seront plantées courant mars.

3) Le Conseil Municipal est informé de la **révision du Plan Local d'Urbanisme** de la commune de Clarafond-Arcine.

4) Urbanisme

Les dossiers d'urbanisme suivants ont été déposés :

- Permis de Construire FRIZON Sébastien/ CORNEJO Varinia : rénovation / Chez Borgeat
- Déclaration Préalable BRISSAY Katia : détachement parcellaire / Murcier.

5) Intercommunalité

➤ **Communauté de Communes du Genevois**

- **La Commission Transport** étudie toujours le projet de Tram à St Julien-En-Genevois. Aucune solution ne se profile pour le transport public sur le canton.

- **Commission Assainissement** : le montant de la participation pour raccordement aux réseaux (PRE) passe de 17.50 € à 17.70 € le m² de SHON construites. Désormais, les petites constructions de moins de 20 m² seront exonérées de cette taxe.

- **Commission Eau** : le montant de la part fixe des communes demeure inchangé (300 000 €) soit l'équivalent de 8 € par habitant.

➤ **Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache** a édité un nouveau guide vendu au public au prix de 6 €.

Le Maire,
Christian BURNIER.

